



Séance ordinaire du conseil municipal
Le lundi 4 juillet 2016, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2016
3. Approbation du procès-verbal – Séance d'ajournement du 20 juin 2016
4. Comptes à payer au 30 juin 2016
5. Approbation - Financement des dépenses d'investissement au 30 juin 2016
6. Nomination d'un représentant concernant l'administration et le pouvoir d'emprunt à la Fédération des caisses Desjardins
7. Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 2016-280 concernant les hauteurs minimales des fortes pentes (avec dispense de lecture)
8. Célébration du 250^e anniversaire de Carleton-sur-Mer – Remboursement à la SDMC
9. Projet de place publique au parc de la plage municipale- Demande de financement au Fonds d'aide aux initiatives régionales, volet 4
10. Appui au Raid international Gaspésie
11. Comité consultatif d'urbanisme – Nomination des membres
12. Autorisation d'un pont payant – Implantation du parc récréatif scolaire municipal de l'école des Audomarois
13. Autres sujets
 - Avis de motion – Règlement d'emprunt pour le 250^e anniversaire de Carleton-sur-Mer
14. Tour de table du conseil
15. Période de commentaires et de questions
16. Ajournement de la séance au lundi 18 juillet, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 4 juillet 2016, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Éric Caron, conseiller
Mathieu Lapointe, conseiller
Normand Parr, conseiller
Mme France Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

16-07-151 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 4 juillet 2016 soit accepté en y ajoutant le point suivant et en y laissant le varia ouvert :

- Avis de motion – Règlement d'emprunt pour le 250^e de Carleton-sur-Mer

16-07-152 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 6 juin 2016 soit adopté, tel que proposé.

16-07-153 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 20 JUIN 2016

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement qui s'est tenue le 20 juin 2016 soit adopté, tel que proposé.

16-07-153 COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2016 (PARTIE 1 DE 2)

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2016 (partie 1 de 2), au montant total de **464 621,70 \$** soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 juin 2016.

Michelyne Leblanc, trésorière

**16-07-154 APPROBATION - FINANCEMENT DES DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT AU 30 JUIN 2016**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE l'état des activités d'investissement au 30 juin 2016, au montant de 50 293,56 \$, soit approuvé, tel que présenté.

**16-07-155 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT CONCERNANT
L'ADMINISTRATION ET LE POUVOIR D'EMPRUNT À LA
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est membre et fait affaire avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

CONSIDÉRANT QU' une modification doit être apportée quant au représentant, puisque celui présentement nommé n'est plus en service à la Ville;

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QUE madame Michelyne Leblanc, directrice des services administratifs et trésorière à la Ville de Carleton-sur-Mer, soit la représentante de la Ville de Carleton-sur-Mer pour le numéro de marchand 54189 à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

QUE cette représentante exercera les pouvoirs suivants :

- Signer ou approuver tout document ou pièce justificative relatif à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.
- Procéder à toutes les demandes, présentes ou futures, de modification, d'augmentation de limite et d'ajout de carte(s).

**16-07-156 ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT 2016-280
CONCERNANT LES HAUTEURS MINIMALES DES FORTES PENTES
(AVEC DISPENSE DE LECTURE)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier son règlement 2009-155 sur le zonage concernant la hauteur minimal des fortes pentes ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance d'ajournement du conseil municipal qui s'est tenue le 20 juin 2016 (résolution 16-06-141) ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 2016-280 concernant les hauteurs minimales de fortes pentes, tel que présenté.

**16-07-157 CÉLÉBRATION DU 250^E ANNIVERSAIRE DE CARLETON-SUR-MER
– REMBOURSEMENT À LA SDMC**

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer (SDMC) présente les dépenses reliées aux festivités du 250^e anniversaire de Carleton-sur-Mer pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 juin 2016 qui se détaillent comme suit :

▪ Honoraires coordonnatrice	:	17 387,13	\$
▪ Honoraires autres	:	7 601,01	\$
▪ Autres dépenses	:	0.00	\$
Total		<u>24 988,14</u>	\$

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer procède au remboursement d'un montant de 24 988,14 \$ à la SDMC qui sera financé par le fonds réservé du 250^e anniversaire de Carleton-sur-Mer.

**16-07-158 PROJET DE PLACE PUBLIQUE AU PARC DE LA PLAGE
MUNICIPALE- DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS D'AIDE
AUX INITIATIVES RÉGIONALES, VOLET 4**

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement de la plage municipale inclut une plage publique sous forme d'agora qui se rattache à la Promenade de la plage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été présenté à la population lors de la présentation publique de la planification stratégique le 9 mars et lors de la journée porte ouverte le 14 juin;

CONSIDÉRANT QUE l'accueil à ces deux présentations a été favorable;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une agora doterait la population d'un lieu propice aux activités culturelles, sociales et de détente;

CONSIDÉRANT QUE le volet 4 du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) peut contribuer au financement de cette agora;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer pourrait obtenir de ce fonds 30 000 \$ en respectant le ratio 70 % en main-d'œuvre et 30 % en matériaux, en y injectant une mise de fonds de 10 %;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville dépose des demandes d'aide financière dans les fonds pertinents pour réalisation de l'agora;

Que monsieur Alain Bernier soit autorisé à signer les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

16-07-159 APPUI AU RAID INTERNATIONAL GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE le parcours du Raid international Gaspésie passera sur le territoire de la ville de Carleton-sur-Mer les 8 et 11 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis au Ministère des Transports du Québec exige une résolution d'appui de la part de la Ville;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Carleton-sur-Mer donne son appui au Raid international Gaspésie et autorise les mesures de sécurité prévues afin de ralentir la circulation et d'assurer la sécurité des athlètes et du public.

**16-07-160 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) prévoit que le mandat des membres du CCU est de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres actuel du CCU a pris fin le 4 juin 2016;

Il est PROPOSÉ par : M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

De nommer les personnes suivantes comme membres du CCU représentant les citoyens:

- M. André Allard, membre
- Mme Florence Bouchard, membre
- Mme Gabrielle Ayotte-Garneau, membre
- M. Régent Leblanc, membre
- M. Sylvain Savoie, membre

De nommer les personnes suivantes comme représentants du conseil au CCU:

- Mme France Leblanc, représentante
- M. Mathieu Lapointe, représentant

De nommer les personnes suivantes comme président et secrétaire au CCU:

- M. André Allard, président
- M. Samuel Landry, secrétaire

**16-07-161 AUTORISATION D'UN PONT PAYANT – IMPLANTATION DU PARC
RÉCRÉATIF SCOLAIRE MUNICIPAL DE L'ÉCOLE DES
AUDOMAROIS**

CONSIDÉRANT QUE le Comité du parc récréatif municipal scolaire de l'école des Audomarois désire effectuer une collecte sur la rue du Quai le samedi 16 juillet 2016 de 9 h à 15 h;

CONSIDÉRANT QUE le Comité du parc récréatif municipal scolaire de l'école des Audomarois utilise les sommes récoltées pour financer le projet d'implantation du parc récréatif municipal scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à ce genre d'évènement;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le Comité du parc récréatif municipal scolaire de l'école des Audomarois à permettre un pont payant sur la rue du Quai le samedi 16 juillet 2016 entre 9 h et 15 h.

QUE le Comité du parc récréatif municipal scolaire de l'école des Audomarois devra respecter les conditions suivantes :

- Que cet évènement ait lieu **strictement** sur la rue du Quai;
- Que les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire;
- Que le Comité du parc récréatif municipal scolaire de l'école des Audomarois possède une assurance responsabilité civile pour ce genre d'évènement

AUTRES SUJETS :

16-07-162

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE 250^e DE CARLETON-SUR-MER

CONSIDÉRANT QU' en 2017, la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) s'apprête à célébrer les 250 ans de fondation de Carleton-sur-Mer, appelé autrefois Tracadèche;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite laisser un héritage significatif aux générations actuelles et futures, notamment aux sites de la plage municipale et de la halte municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville travaille activement à l'obtention de financement privé ou public visant à souligner les 250 ans de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été révisé à la baisse afin d'alléger le fardeau fiscal des contribuables;

Mme France Leblanc donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement d'emprunt pour le 250^e de Carleton-sur-Mer.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Dix (10) citoyens et le conseil municipal. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

16-07-163

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU LUNDI 18 JUILLET AOÛT

À 20 h 38, M. Mathieu Lapointe propose l'ajournement de la séance au lundi 18 juillet, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Accepté.